



Livret de bienvenue

Vous élevez, ou avez en projet d'élever des chèvres Cou-clair du Berry et/ou d'adhérer à l'Association pour le renouveau de la chèvre Cou-clair du Berry, que ce soit en professionnel ou en amateur : bienvenue! Ce petit livret a été conçu pour vous guider, vous donner les infos et les contacts essentiels pour vous y retrouver, et commencer à participer à la sauvegarde de notre race locale avec nous.



Association pour le renouveau de la
Chèvre Cou-clair du Berry

www.couclairduberry.fr

chevrecoclairduberry@gmail.com



Union pour les ressources génétiques du
Centre-Val de Loire

www.tresorsvivantsducentre.com

chevrecoclair@urgcentre.fr

Qui est-elle ?

Présentation de la Cou-clair du Berry

SON HISTOIRE

La chèvre Cou-clair du Berry, que l'on retrouvait également en Touraine sous le nom de « chèvre mantelée de Touraine », est présente dans la région **depuis les années 1900**. C'est à cette époque que des chèvres mantelées, **importées de Savoie**, ont été introduites sur le territoire. Rapidement, ces chèvres sont **croisées avec la chèvre commune berrichonne**, pour donner notre fameuse Cou-clair ! Plusieurs témoignages indiquent que jusque dans les années 50, la Cou-clair était présente dans les petites fermes du Berry. À partir des années 60, ces chèvres disparaissent petit à petit des élevages au profit de l'alpine et de la saanen.

Pour aller plus loin : **Fiche 1 - Histoire**

En 2025...



400 individus à majorité CCB

70

éleveurs et éleveuses
(professionnels et amateurs)



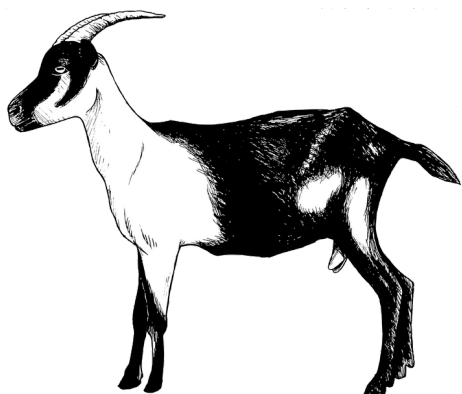
QU'EST-CE QU'UNE CHÈVRE COU-CLAIR DU BERRY AUJOURD'HUI?

La chèvre Cou-clair du Berry n'est **pas (encore) une race reconnue officiellement** par le ministère de l'agriculture. L'association a pour objectif de parvenir, d'ici plusieurs années, au **dépôt d'un dossier de reconnaissance**. La population devra pour cela encore **fortement se développer**.

L'ensemble des chèvres considérées comme « Cou-clair du Berry » actuellement sont des **descendantes** des animaux d'origine identifiés sur des élevages berrichons, dits "**animaux fondateurs**". Attention, avoir une apparence « Cou-clair » n'est **pas suffisant pour pouvoir affirmer qu'il s'agit d'une Cou-clair du Berry**, et on peut retrouver des chèvres visuellement identiques dans d'autres races comme la chèvre des Savoie, la Paon ou même l'alpine : c'est bien la **généalogie** de la chèvre qui fait foi. Aujourd'hui, suite aux croisements, il n'y a quasiment plus de chèvres qui ont une génétique à 100% Cou-clair du Berry ; chaque chèvre a donc un pourcentage de génétique Cou-clair, qui dépend de ses parents. On dit qu'une chèvre est une Cou-clair du Berry quand sa génétique est à **plus de 75% Cou-clair**, mais toutes les chèvres ayant une part de cette génétique, même à un pourcentage plus faible, **font partie de cette population et présentent un intérêt pour le développement de la race !**

Pour aller plus loin : **Fiche 2 - identifier une Cou-clair**

LE STANDARD



La chèvre Cou-clair du Berry présente un **patron particulier** : son poil est clair à l'avant, et foncé ou noir à l'arrière. Le poil est ras ou mi-long, parfois long sur le dos et l'arrière de l'animal. On distingue deux taches claires caractéristiques sur le flanc et la cuisse, ainsi qu'une virgule plus foncée sur la joue claire. Elle a des cornes divergentes et incurvées vers l'arrière.

Chaque animal doit **être pointé au moins une fois dans sa vie** ; ce pointage est réalisé par les bénévoles de l'ARCCB ou parfois la salariée de l'URGC. Des formations sont organisées **si vous voulez participer !**

Pour aller plus loin : **Fiche 4 - Standard et pointage**

POURQUOI ÉLEVER DES COU-CLAIRS ?

La motivation principale des personnes qui élèvent des chèvres Cou-clair est de participer à **sauvegarder cette race qui fait partie du patrimoine local**, qui a frôlé la disparition, et qui fait encore aujourd'hui partie des populations les plus menacées.

Elle présente également des **atouts** intéressants relevés par les éleveurs et éleveuses : **rusticité, qualité du lait pour la transformation fromagère, proximité avec l'homme...**

Pour aller plus loin : **document de synthèse "La Cou-clair du Berry en élevage laitier"** et **les 5 fiches cas-concret d'élevage**

QUELS ENGAGEMENTS PRENEZ-VOUS ?

Vous souhaitez accueillir des chèvres Cou-clair du Berry chez vous ? félicitations, c'est un excellent choix, et une très belle façon de soutenir une petite race locale ! Mais pour que votre acte soit vraiment utile à la Cou-clair, cet engagement s'accompagne de **quelques contraintes supplémentaires liées à la très grande fragilité de la population**.

L'ensemble des engagements sont précisés dans la **charte d'élevage**, que vous vous engagez à respecter en choisissant une Cou-clair du Berry. Les deux éléments principaux sont les suivants :

- La reproduction : afin de faire progresser la population, il est essentiel de faire se reproduire les chèvres (au moins un an sur deux) avec un bouc Cou-clair et d'avoir une traçabilité de la filiation.

- Le suivi du cheptel : vous vous engagez à renvoyer tous les ans la mise à jour de votre cheptel avec les animaux partis et les naissances. En cas de mise en vente d'animaux, il est important de nous prévenir dès que possible. Lors de la vente vous devrez transmettre les informations généalogiques à l'acheteur et fournir ses coordonnées à l'association.

Si ces engagements sont trop contraignants pour vous, vous pouvez prendre un bouc castré ou des chèvres de réforme ; ces animaux qui ne peuvent plus se reproduire pourront être heureux chez vous !

Pour aller plus loin : **Fiche 3 - charte d'élevage et engagements**

COMMENT TROUVER DES CHÈVRES ?

Trouver un éleveur - Pour trouver un éleveur, vous pouvez contacter directement l'ARCCB via le **formulaire dédié** sur le site internet, sur lequel vous pourrez préciser les animaux que vous cherchez : nombre, sexe, âge... Les naissances ont lieu pendant l'hiver, il vous faudra peut-être attendre quelques mois. Si vous voyez des animaux en vente en dehors des contacts donnés par l'ARCCB, n'hésitez pas à nous contacter pour **vérifier que ces animaux sont bien enregistrés** ; sans cela, ils ne pourront pas être reconnus Cou-clair !

Choix et prix de l'animal - Chaque éleveur est **libre de fixer ses prix**, en fonction de ses contraintes et de ses coûts. Le choix de l'animal peut se faire sur les **critères de votre choix** : esthétique (couleur, longueur des poils, respect du standard), génétique (pourcentage de génétique Cou-clair), santé, caractère...

Une fois vos chèvres trouvées, la marche à suivre pour leur trouver un reproducteur mâle est indiquée sur la page suivante. Pour les éleveurs pros, il est également possible de démarrer avec **un bouc à très bonne génétique** plutôt qu'avec un lot de femelles, afin de pratiquer le **croisement d'absorption**, en convertissant progressivement votre troupeau existant par la voie mâle.

Pour aller plus loin : **Fiche 8 - acheter une Cou-clair**

Les chèvres sont là !

Et maintenant, par où commencer ?

DÉCLARER SON TROUPEAU

La première chose à faire pour participer à la sauvegarde dès l'arrivée de vos chèvres est de **prendre contact avec l'ARCCB pour déclarer vos animaux**, afin qu'ils soient enregistrés dans la base de données. Ce suivi permet de suivre l'évolution de la population et d'identifier quelles chèvres ont de la génétique Cou-clair du Berry. Sans lui, on ne peut pas espérer développer et faire reconnaître la race

Un **simple mail pour vous signaler** suffit, vous serez ensuite recontacté avec la marche à suivre détaillée et les informations à fournir (informations sur votre élevage, coordonnées, liste des animaux...).

Ce suivi est assuré par une salariée de l'URGC (cf "Qui sommes-nous"). N'hésitez pas à lui **poser toutes vos questions** sur la Cou-clair, ou à lui signaler si vous souhaitez être mis en contact avec d'autres éleveurs-ses de votre zone géographique, au système d'élevage proche du votre...

Une fois la première déclaration réalisée, vous serez **contacté tous les ans par une salariée de l'URGC, à l'automne**, pour mettre à jour votre cheptel.

Pour aller plus loin : **Fiche 2 - identifier une Cou-clair, déclarer son troupeau**

TROUVER UN REPRODUCTEUR MALE

Afin de faire progresser la population, il est essentiel de faire se **reproduire les chèvres avec un bouc Cou-clair** (à plus de 75% de génétique Cou-clair du Berry). En effet, si vous adoptez une chèvre et qu'elle ne se reproduit pas, la population n'augmente pas... et avec environ 400 chèvres Cou-clair en tout, chaque animal est précieux et doit se reproduire !

L'ARCCB peut vous **accompagner pour trouver un bouc enregistré** et ne présentant **pas de risque de consanguinité** avec vos chèvres, **à l'achat ou éventuellement en prêt**. Une fois vos chèvres réservées ou accueillies, **contactez la salariée de l'URGC pour indiquer votre recherche** : âge, localisation, % génétique...

Vous serez ensuite **recontacté chaque année par l'URGC pour signaler un animal disponible et/ou une nouvelle recherche** ; nous conseillons de changer de reproducteur **tous les deux ans au maximum**.

Pour aller plus loin : **Fiche 5 - gérer la reproduction**

QUI SOMMES-NOUS ? NOUS REJOINDRE

L'association pour le Renouveau de la Chèvre Cou-clair du Berry est **une association loi de 1901** qui existe depuis 2001. Elle regroupe les éleveurs de chèvres Cou-clair du Berry, qu'ils soient professionnels ou amateurs, qui souhaitent **sauvegarder et développer cette chèvre locale**. L'ARCCB est soutenue par l'Union pour les ressources génétiques du Centre-Val de Loire (URGC), une association oeuvrant à la sauvegarde et la valorisation de l'ensemble des races et variétés locales de la région. Une **salariée de l'URGC est affectée au suivi de la chèvre Cou-clair du Berry** ; elle est en charge du suivi généalogique de la race, de l'organisation des pointages, de l'animation du collectif...

Pour **rejoindre l'ARCCB et l'URGC**, rien de plus simple! **L'adhésion** est groupée, vous adhérerez aux deux associations en même temps pour 20 euros. Vous pouvez adhérer en ligne sur Helloasso, ou par courrier.

L'association organise une **Assemblée générale annuelle fin janvier**, ainsi qu'une réunion ouverte à tous dans l'été. Si vous le pouvez, vous êtes les bienvenus pour **rejoindre le Conseil d'administration**. Celui-ci se réunit régulièrement en visio, et ponctuellement en présentiel.

Pour aller plus loin : **Fiche 6 - rejoindre le collectif**